

Labellisation de territoires éducatifs

La démarche peut être conçue de manière **intégrée entre les différents cycles** en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur. Cette intégration inter-cycles permet notamment **d'établir des continuités pédagogiques** qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats.(...)Le label met en exergue **la progressivité et la cohérence du parcours éducatif et citoyen de l'élève tout au long de sa scolarité**. Ce travail en réseau contribue également à une meilleure connaissance et mobilisation des acteurs locaux de l'EDD. Il s'inscrit enfin dans **une stratégie de rayonnement et d'attractivité d'un territoire**, favorisant de nouvelles synergies avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Niveau 1 : territoire engagé	Niveau 2 : territoire apprenant	Niveau 3 : territoire durable
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements. • Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les chefs d'établissements et leurs comités d'EDD. • La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire. • Les collectivités territoriales concernées sont engagées. • Au moins deux structures du réseau sont labellisées E3D. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée. • Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD. • La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement et les éco délégués des différents établissements travaillent ensemble. • Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire. • Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement. • Au moins la moitié des structures scolaires sont labellisées E3D sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire. • Les éco-délégués y sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement. • Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée. • Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable. • Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte. • Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux. • Au moins les 3/4 des écoles ou établissements du territoire sont labellisés